

Projet de parc national d'Opémican

Document d'information

Mai 2006



Projet de parc national d'Opémican

Document d'information

Le projet

Les parcs nationaux du Québec sont des témoins où la nature évolue sans autres interventions que celles nécessaires à leur mise en valeur par des activités éducatives et de plein air. Ils constituent de ce fait un apport concret de la société québécoise à la sauvegarde de la biodiversité et leur contribution est importante au sein du réseau des aires protégées. La beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels et dans certains cas leurs caractéristiques culturelles et historiques, permettent aux parcs d'offrir une vitrine exceptionnelle du Québec. L'attrait qu'ils exercent sur la population est tel qu'ils contribuent au développement socioéconomique en soutenant des milliers d'emplois en province et diversifient l'économie des régions où ils se situent. Les retombées économiques du réseau constitué actuellement de 22 parcs nationaux québécois sont estimées à 600 M\$ annuellement.

Dans ce contexte, le projet de parc national d'Opémican vise à protéger un échantillon représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales. Cette région est très peu représentée dans le réseau actuel des parcs du Québec. De plus, la préservation d'une partie des rives du lac Témiscamingue, qui ne fait l'objet d'aucune protection actuellement, est un autre élément déterminant. **Le projet de parc national d'Opémican** deviendra un miroir pour la région et un levier économique important.

Les aires protégées au Témiscamingue

Ce projet s'inscrit dans la stratégie globale du Gouvernement sur les aires protégées. Cette dernière vise à ce que 8% du territoire fasse l'objet de divers types d'aires protégées. Il existe plusieurs statuts d'aires protégées qui impliquent différents degrés de protection. Un parc est le seul type d'aire protégée qui apporte investissements et retombées économiques importantes pour la région dans laquelle il est implanté.

Consultation

La Loi sur les parcs prévoit avant la création d'un parc par le Gouvernement, que la proposition soit débattue lors d'audiences publiques. À cette occasion tous les citoyens et organismes du milieu sont conviés à faire part de leurs préoccupations à l'endroit des limites proposées ainsi que sur le projet de parc dans son ensemble.

À partir des commentaires reçus lors des audiences, et si le projet reçoit un accueil favorable, une proposition finale est élaborée. Elle est ensuite soumise au Conseil des ministres qui prend une décision finale quant à la création du parc.

Suite à la création, pour chacun des parcs, une Table d'harmonisation est mise sur pied. Cette table permet d'associer le milieu régional au développement et à la gestion du parc. Outre le gestionnaire du parc (habituellement la Société des établissements de plein air du

Projet de parc national d'Opémican

Document d'information

Québec), le milieu municipal, le milieu touristique, les groupes environnementaux, les communautés autochtones, la communauté scientifique et les organismes de développement régional sont représentés à cette table.

Historique du projet

- En 2002, une lettre, signée conjointement par la Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, Tourisme Abitibi-Témiscamingue, la MRC de Témiscamingue, la Société de développement du Témiscamingue, la ville de Témiscaming et la Corporation Opémican, est envoyée au ministre Legendre, ministre responsable à l'époque du Tourisme, de la Faune et des Parcs. Par cette lettre, la région demande au ministre d'explorer la possibilité d'intégrer le site d'Opémican au réseau des parcs nationaux du Québec.
- En mai 2004, une visite de terrain est effectuée par la Direction des parcs en collaboration et avec le support de la SDT et de la Corporation Opémican. Il est ressorti de cette visite que le site d'Opémican recèle de nombreux attraits biophysiques et historiques constituant une unité de paysage naturel d'un grand intérêt. Par ailleurs, le site est adjacent à d'importantes superficies de terres publiques tant en bordure du lac Témiscamingue que dans l'arrière-pays. Il serait donc possible d'adjoindre au site d'Opémican un bloc significatif de terres publiques afin de définir un territoire d'étude au sein duquel pourrait être délimité un projet de parc.
- En janvier 2005 un comité régional est mis en place, composé de la MRC de Témiscamingue, de la Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue, de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, de la Corporation Opémican et de la Société de développement du Témiscamingue, afin de soutenir un projet de parc agrandi et de valider les appuis régionaux.

Des rencontres s'organisent

De mars 2005 à novembre 2005, plusieurs rencontres d'information s'organisent avec divers intervenants du milieu. Le but de ces rencontres était d'arriver à un consensus au sujet de la délimitation d'un territoire d'étude qui rencontrerait les critères nécessaires, tant d'un point de vue gouvernemental que de celui des principaux intervenants socio-économiques du Témiscamingue quant à la création éventuelle d'un parc national et afin d'établir un échéancier réaliste pour la réalisation de ce projet.

Ces rencontres, qui ont conduit à la délimitation d'un territoire d'étude, ont réunies à une ou plusieurs reprises les organismes suivants :

- Service des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
 - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteurs Forêt et Territoire
 - Wolf Lake First Nation
 - Eagle Village First Nation
 - Tembec
-

Projet de parc national d'Opémican

Document d'information

- Commonwealth Plywood
- Ressources Faniel
- Société de développement du Témiscamingue
- Tourisme Abitibi-Témiscamingue
- Corporation Opémican
- Conférence régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue
- Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue
- Comité municipal de Laniel
- Représentant au Témiscamingue du député M. Daniel Bernard

En mars, avril et mai 2006, d'autres rencontres d'information ont eu lieu entre la Société de développement du Témiscamingue et le président et le vice-président du Regroupement des locataires de terres publiques de l'Abitibi-Témiscamingue, le président de l'Association chasse et pêche du Témiscamingue, le Conseil d'administration de l'Association chasse et pêche du Témiscamingue et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Territoire.

Le territoire à l'étude

Le territoire à l'étude, d'une superficie de 304 km², est principalement situé sur des terres du domaine de l'État.

C'est à l'intérieur de ce territoire et après une série d'études (État des connaissances) qu'une limite de parc sera proposée ainsi qu'un concept de mise en valeur (Plan directeur provisoire). Ce plan fera l'objet de consultations publiques, lesquelles sont présidées habituellement par le Ministre responsable des Parcs.

Les principes de base qui ont motivé le choix du Service des Parcs dans la délimitation du territoire à l'étude :

1. La possibilité de protéger un bassin versant complet, celui du lac Marsac.
2. La création d'un espace protégé entre deux lacs importants de la région, soit les lacs Kipawa et Témiscamingue.
3. La protection d'une partie du lac Témiscamingue et de ses rives.
4. La protection d'une végétation peu ou pas perturbée sur certaines îles du lac Kipawa
5. L'inclusion de zones terrestres et aquatiques offrant de forts potentiels pour le développement d'activités récréatives et éducatives.
6. La localisation à proximité d'un axe routier majeur qui facilitera l'achalandage touristique et par conséquent maximisera les retombées économiques du projet.

Sont exclus du territoire d'étude :

Les chalets et propriétés privées qui sont établis sur le bord des rives du lac Témiscamingue entre la rive sud de la rivière Kipawa et la Pointe Opémican

Ligne du Mocassin -(ancienne voie ferrée)
La route 101 et son emprise

Projet de parc national d'Opémican

Document d'information

IL EST IMPORTANT DE SPÉCIFIER QUE LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE N'EST PAS LA LIMITE FINALE DU PARC.

L'utilisation actuelle du territoire à l'étude

La majeure partie du territoire à l'étude fait l'objet de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF). Dans un esprit de collaboration, les principaux industriels forestiers concernés dont Commonwealth Plywood et Tembec ont accepté gracieusement d'y suspendre temporairement leurs travaux, le temps de définir une limite de parc qui sera soumise en audiences publiques. Ils reconnaissent que l'implantation d'un parc national dans la région du Témiscamingue aurait des retombées positives pour la collectivité.

Occupation dans le territoire à l'étude selon le ministère des Ressources naturelles, secteur
Territoire

Type d'occupation	Territoire à l'étude	Témiscamingue
Bail pour fins de villégiature	12	590
Bail pour abri sommaire	32	1588
Bail d'hébergement commercial	1 camp satellite pourvoirie	54

Autres droits :

2 érablières sous bail

2 camps de piégeage

12 terrains de piégeage (en partie) dont 4 vacants

4 terrains privés (en partie)

Résultats de la chasse dans le territoire d'étude Ministère des Ressources naturelles, secteur Faune

	Zone d'étude	Témiscamingue
2005	33 orignaux 8 ours	991 orignaux 133 ours
2004	19 orignaux 7 ours	675 orignaux 174 ours
2003	25 orignaux 6 ours	1014 orignaux 136 ours
2002	11 orignaux 5 ours	537 orignaux 166 ours

Il est important de noter encore une fois que les limites de ce projet de parc ne sont pas encore établies et que ce ne sera pas la totalité des utilisateurs actuels qui seront affectés par le projet. Toutefois, pour les détenteurs de baux qui le seront, ils pourront se voir offrir plusieurs solutions allant du dédommagement monétaire à la relocalisation ou à l'enclave avec droit d'occupation etc. Il pourrait donc avoir plusieurs solutions adaptées aux différentes situations.

Projet de parc national d'Opémican

Document d'information

Ce projet ne devrait pas voir le jour avant 2010-2011. Le milieu a donc plusieurs années pour travailler avec les ministères concernés afin de trouver des solutions qui devraient satisfaire la majorité des détenteurs de baux.

Des retombées économiques importantes

L'exemple du projet de parc national du Lac-Témiscouata

Tel que mentionné au début de ce document, la présence d'un parc national dans une région contribue à diversifier son économie en plus d'engendrer des retombées économiques importantes à chaque année. Ces retombées sont reliées à l'aménagement de ce parc (mise en valeur), à sa gestion (opération annuelle) et à sa fréquentation qui apporte des capitaux neufs dans la région. Ces retombées se font sentir également par le biais du développement ou de la consolidation d'entreprises offrant des services (ex. hébergement, restauration) ou des activités (ex. canot-camping, visites guidées, équitation, pêche etc) aux visiteurs du parc. À titre d'exemple, le tableau suivant présente les retombées potentielles d'un parc comparable à celui qui pourrait être créé au Témiscamingue.

Retombées économiques associées au projet du parc national du Lac-Témiscouata

Investissements estimés pour la mise en valeur (retombées temporaires)	~ 16 M\$
Nombre d'emplois lors de la mise en valeur (retombées temporaires)	156 personnes-années à l'échelle régionale
Retombées économiques annuelles récurrentes	5,2 M\$ /an
Nombre d'emplois annuels permanents	93 à temps complet dont 39 à l'échelle régionale

Source : Projet du parc national du Lac-Témiscouata, Étude de retombées économiques, BCDM Conseil, février 2005

Les salaires sont compétitifs et les opportunités d'affaires entourant la création d'un parc n'ont de limites que l'imagination des promoteurs et la capacité des pourvoyeurs de se diversifier.

Achalandage du parc national d'Aiguebelle en Abitibi

2000	23 000 visiteurs
2003	30 000 visiteurs
2004	33 000 visiteurs
2005	35 000 visiteurs

Ce même parc emploiera pour la saison haute en 2006
32 employés.

De 2000 à 2005 des travaux totalisant 2 854 007 \$ ont été réalisés pour la mise en valeur du parc

Projet de parc national d'Opémican

Document d'information

Les étapes à venir

Mai 2006	<ul style="list-style-type: none">❖ Envoi du document d'information aux détenteurs de baux à l'intérieur du territoire à l'étude❖ Information à la télévision communautaire de Témiscaming❖ Information dans les journaux hebdomadaires du Témiscamingue
Juin 2006	<ul style="list-style-type: none">❖ Rencontre d'information sur le projet de parc
2007-2008	<ul style="list-style-type: none">❖ Production de l'État des connaissances. Études entre autres sur : Végétation, géologie, géomorphologie, hydrographie faune, flore, histoire, archéologie utilisation du territoire, impacts et retombées économiques, etc.
2008-2009	<ul style="list-style-type: none">❖ Élaboration du Plan directeur provisoire
2009-2010	<ul style="list-style-type: none">❖ Audiences publiques
2010-2011	<ul style="list-style-type: none">❖ Création éventuelle du parc

Il faut bien y penser !

Dans tout projet de développement il y a des avantages et des inconvénients. Au cours des quatre prochaines années il nous faudra travailler à maximiser les avantages et à diminuer les inconvénients. Afin de faciliter l'atteinte des objectifs, il faut que l'information circule bien et de façon transparente.

Nous misons sur la collaboration de toutes et tous pour trouver les solutions les plus avantageuses pour notre collectivité. Avant tout, il faut penser à diversifier notre économie régionale et nous croyons que ce projet de parc national pourrait y contribuer en faisant du développement touristique un projet moteur pour notre région. La notoriété des parcs nationaux n'est plus à faire et leur pouvoir attractif auprès des visiteurs extérieurs est très grand. Nous devons donner la chance au Gouvernement, le promoteur de ce projet d'envergure, de faire les études nécessaires et de présenter à la population un projet concret sur lequel elle pourra se prononcer librement lors des audiences publiques, et ce en toute connaissance de cause.

Projet de parc national d'Opémican

Document d'information

Pour de plus amples renseignements

- Société de développement du Témiscamingue 819.629.3355
866.629.3350 sans frais
- MRC de Témiscamingue 819.629.2829
- Conférence régionale des élus
de l'Abitibi-Témiscamingue 819.762.0774
- Tourisme Abitibi-Témiscamingue 866.808.0706

Pour en connaître davantage sur les parcs et les autres aires protégées, vous pouvez aussi consulter les sites Internet de :

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

www.mddep.gouv.qc.ca

Parc national d'Aiguebelle

www.sepaq.com

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

www.mrnf.gouv.qc.ca
